

**Action Interprofessionnelle : les personnels du groupe seront en manifestation**

## PUBLICS/PRIVÉS Grève le 9 avril !



*Suite à l'appel à une journée de grève interprofessionnelle et de manifestations de la CGT, FO, Solidaires et FSU pour le 9 avril 2015, le SNUP-CDC-FSU appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires.*



Le SNUP-CDC-FSU manifesterà avec les salariés des filiales SNI, CNP et I CDC notamment .

Ci-dessous, photo de la manifestation des personnels d'ICDC et CNP-TI le 19 mars 2015 dans le Hall des Caisses au siège de la CDC. Ils manifestaient notamment pour leurs missions et une augmentation de salaire de 3%. Au centre Pierre-René Lemas descendu leur parler.

Les choix économiques opérés par le gouvernement non seulement ne sont pas efficaces pour résorber le chômage, mais ils aggravent les conditions de vie des salariés, des jeunes, des retraités, des demandeurs d'emploi : blocage des rémunérations et des pensions, multiplication des plans sociaux, diminution des prestations sociales alors que dans le même temps, des allègements de charges et des exonérations sont offerts aux employeurs sans contreparties.

Dans la fonction publique, c'est la baisse du pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2010 et l'augmentation des retenues pour pension, les suppressions de postes dans certains services et ministères qui dégradent les conditions de travail. Et des réformes, dont celle de l'organisation territoriale, risquent d'impacter la présence des services publics de proximité, et de diminuer l'emploi public créant un climat anxieux chez les agents.

**Le 9 avril est une première étape d'un processus de mobilisation des salariés du privé et du public,**



**pour obtenir des créations d'emplois, construire des alternatives aux politiques économiques, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, l'augmentation des salaires (dans le public et le privé) et garantir les retraites, les pensions et les minimas sociaux.** Avec la FSU, le SNUP s'inscrit dans cette mobilisation et appelle les personnels à être en grève et à participer aux manifestations.

## SVD

## Que cache la direction ?

La signature massive de la pétition et la détermination du SNUP dans ce dossier a permis de réunir tous les syndicats sur la question de la SVD et d'écartier le danger de la fermeture des boutiques. Alors pour cela BRAVO à vous et MERCI de votre soutien. Pour autant, la direction maintient son projet de conciergerie et veut modifier le statut juridique des SVD, qu'elle a pourtant imposé en son temps ! Que cache-t-elle ?

La direction de la CDC tente par tous les moyens de modifier le statut juridique des coopératives, au motif que la mise à disposition des fonctionnaires de Bordeaux et celles des salariés de l'AGR dans les SVD, n'est pas légal, qu'il y a risque d'intoxication pour la vente des produits frais et que la vente d'alcool est interdite. Pour autant, dans une note du 18 septembre 2014, la direction rappelle que les risques URSSAF, fiscaux et droit de la concurrence n'existent pas.

Au cours de la réunion du 6 mars 2015, le SNUP, comme il s'y était engagé, a produit un document pour démontrer que le modèle des Coopératives de Bercy répondait point par point aux pseudo-motifs de la CDC et pouvait permettre de maintenir et de développer nos boutiques sans remettre en cause ni les personnels, ni leur statut de fonctionnaire ou de salarié, ni leurs droits.

**Pourtant et malgré son manque d'arguments, la direction poursuit son but : regrouper les activités de l'USAC et du COSOG, s'orienter vers une conciergerie et diminuer l'offre de produits à vendre au profit d'un simple comptoir unique enregistrant les commandes !**

Le SNUP a donc réaffirmé ses positions :

Tout d'abord, il convient de stabiliser très vite la décision sur l'avenir des coopératives afin que les personnels ne soient pas « baladés » par la direction, sans savoir ce que demain leur réserve. Nous avons eu confirmation que les subventions de la Caisse se poursuivraient tant que la question du statut juridique des SVD n'est pas tranchée.

Aussi nous appelons les salariés de la SVD et leurs collègues AGR et de l'EP à être vigilants.

1) **les SVD doivent être intégrées à l'Etablissement Public**, comme cela était le cas avant, sur le modèle bordelais. Cette position correspond d'ailleurs aux orientations du Directeur Général qui ne cesse de prôner que « l'internalisation à l'EP est la règle et l'externalisation l'exception ».

2) **la SVD de Bordeaux doit rester gérée comme aujourd'hui.**

3) les prestations COSOG et USAC dépendent du COSOG et de l'USAC à qui il appartient de décider du qui fait quoi.

4) il convient de **développer les activités et les sites** : par l'octroi de locaux plus attractifs (**Austerlitz 1 ou Angers**) ; En ouvrant une coopérative à Austerlitz 2 ; En préservant la coopérative d'Arcueil ; En affectant des personnels supplémentaires.

Nous aurons l'occasion de faire savoir à la direction que nous voulons garder nos magasins avec des personnels CDC, car une enquête va être réalisée par la direction en mai-juin 2015 pour « redéfinir » les besoins. Ce sera l'occasion dans la zone libre de commentaire de nous exprimer.

Nous reviendrons vers vous dès que nous saurons comment va se dérouler cette consultation.



Le service public,  
on l'aime, on le fait avancer !

Le SNUP-CDC  
est affilié à la FSU

## ACCORD CADRE 2015-2017 SIGNÉ

### Ça c'est fait !

Comme l'on décidé ses adhérents, le SNUP a signé l'accord cadre 2015-2017. Cet accord était attendu par les personnels. Depuis le début 2014, nous ne cessons de réclamer que s'ouvrent les négociations, mais la direction a trainé des pieds et a multiplié les réunions stériles, au point de se voir confrontée à un vide juridique. La prolongation demandée par le SNUP au 15 janvier 2015 a permis de faire la jointure.

Le texte de 2015 est quasi identique au précédent (légalisation de l'IDR et de la MATT) amélioré par des mesures nouvelles (congés dépendance, MATT handicapés) ou amorçant l'harmonisation des droits entre les personnels de statuts différents : congés parentaux pour les jeunes pères notamment, prise en charge des billets d'avion ultra-marins, jours médailles, prime fin de contrat pour les apprentis... Il annonce des négociations à venir sur différents thèmes comme la qualité de vie au travail, la mobilité, la protection sociale...

Sur le volet emploi il prend en compte l'obligation pour un établissement public de voir ses effectifs fonctionnaires se quantifier à deux tiers pour un tiers de salariés, thème sur lequel le SNUP a mené une campagne régulière. Il ne va toutefois pas assez loin s'agissant des recrutements, car le chiffre de 500 ne suffira pas compenser celui des départs qui sera nettement supérieur, l'accord ne reprenant pas le « un remplacement pour un départ » en retraite, comme cela figurait initialement dans les documents de la direction. Celle-ci « jure » que l'esprit du 1 pour 1 demeure que c'est le « poste pour poste » qui n'est pas de mise. ... nous saurons lui rappeler.

Le SNUP se félicite aussi de voir le plan de pérennisation des emplois précaires (CDP sur emploi pérenne) se réaliser d'ici juillet du surplus de recrutements en PACTE et d'apprentis. Mais il regrette l'absence de volet sur les rémunérations et juge le volet « promotions » rachitique !

**Alors après avoir sécurisé un socle de droits, aujourd'hui, tout commence.**

Le SNUP mobilise d'ores et déjà ses adhérents pour construire ses axes revendicatifs sur les rémunérations, les transports, la qualité de vie au travail, la mobilité, la protection sociale, le social à l'Etablissement Public et l'épargne salariale pour réhabiliter l'EPI.

### SVD : la coop de Bordeaux dans le colimateur de la direction !

Au cours des débats, lors du groupe de travail du 6 mars 2015 sur l'avenir des SVD, le « budgétaire de la direction », à court d'arguments pour justifier son projet, a souligné que « 40% des ventes de la coop de Bordeaux étaient des ventes d'alcool, ce qui est interdit »... danger sur la santé etc...

La direction n'est pas à cela près heureusement le ridicule ne tue pas. Le SNUP a donc rappelé, preuves en main, que les 5 coop du Ministère des finances vendaient des alcools en tout genre au sein des ministères et ce, en toute légalité.